

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'éducation, tel que modifié par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, et le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018, relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Nice Sophia Antipolis en date du 28 juin 2017, portant élection de Monsieur Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Etablissement,

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université de Nice Sophia Antipolis en date du 13 décembre 2018, fixant les capacités d'accueil de l'ensemble de l'établissement en 1^{ère} année de licence et de DUT et déterminant les éléments pris en compte pour l'examen des vœux sous Parcoursup,

VU la proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Nice Sophia Antipolis en date du 17 janvier 2019, déterminant la composition des commissions de classement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'Université Nice Sophia Antipolis fixe des capacités d'accueil pour l'accès des étudiants en première année de licence, pour les mentions énumérées dans le tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le classement dans ces mentions de licence est subordonné à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les étudiants intéressés sous la plate-forme Parcoursup selon les modalités fixées dans le tableau annexé au présent arrêté.

Le classement est prononcé par le Président de l'Université sur proposition du responsable de chaque formation concernée.

Chaque responsable de formation s'appuie sur l'avis d'une commission de classement *ad hoc*, composée comme suit :

- lorsque le nombre de dossier est inférieur à 1000 :
 - du responsable de la mention de licence,
 - d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique de la mention de licence.
- lorsque le nombre de dossier est compris entre 1000 et 2000 :
 - du responsable de la mention de licence,
 - d'au moins trois membres de l'équipe pédagogique de la mention de licence.
- lorsque le nombre de dossier est supérieur à 2000 :
 - du responsable de la mention de licence,
 - d'au moins quatre membres de l'équipe pédagogique de la mention de licence.

- lorsque les candidatures portent sur le portail « Sciences & Technologie », sans tenir compte du nombre de candidature :
 - au moins un membre du comité de direction du portail « Sciences & technologie »
 - au moins un membre de l'équipe pédagogique de chaque mention des licences appartenant au portail
- lorsque les candidatures portent sur les mentions « Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales », sans tenir compte du nombre de candidature :
 - du responsable de la mention de licence
 - au moins un membre de l'équipe pédagogique de chaque spécialité linguistique
- lorsque les candidatures portent sur la mention « Langues étrangères appliquées », sans tenir compte du nombre de candidature :
 - du responsable de la mention de licence
 - au moins un membre de l'équipe pédagogique de chaque spécialité linguistique
 - au moins un membre de l'équipe pédagogique du département « matières d'application LEA »
- lorsque les candidatures portent sur la mention « Arts du spectacle », sans tenir compte du nombre de candidature :
 - du responsable de la mention de licence
 - au moins un membre de l'équipe pédagogique de chaque spécialité
- lorsque les candidatures portent sur des doubles licences, sans tenir compte du nombre de candidature :
 - du responsable de la double licence
 - au moins un membre de l'équipe pédagogique de chaque mention disciplinaire

Ces commissions de classement seront appuyées, pour la gestion des dossiers (pré-classement, validation du classement sous Parcoursup), de personnels administratifs de la scolarité de la composante et de personnels des bureaux d'information et d'orientation.

ARTICLE 3 :

Chaque dossier en vue de son examen des vœux par la commission de classement est constitué des pièces suivantes :

- du dossier commun Parcoursup ;
- des informations sur la candidature (date de candidature, confirmation de la candidature, date de confirmation, etc.) ;
- des résultats des épreuves anticipées au baccalauréat français ;
- des résultats du baccalauréat ou du DAEU ou du brevet français ;
- des résultats du diplôme étranger équivalent au baccalauréat (pour les candidats ayant obtenu un tel diplôme étranger) ;
- du niveau en langue française (pour les candidats n'étant ni de nationalité française, ni scolarisés dans un pays dont le français est la seule langue officielle) ;
- du projet de formation ;
- de la fiche Avenir ;
- des bulletins de première et de terminale ;
- des bulletins de mise à niveau (pour les candidats suivant ou ayant suivi une scolarité de Mise à Niveau) ;
- des bulletins du supérieur (pour les candidats suivant ou ayant suivi une scolarité dans le supérieur) ;
- les informations sportif de haut niveau ou artiste de haut niveau (pour les candidats demandant un aménagement de scolarité).

Le cas échéant, il sera demandé au candidat de fournir les traductions certifiées des pièces susvisées.

Toutes ces pièces doivent être déposées via la plate-forme Parcoursup.

ARTICLE 4 :

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription sont fixées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

3 / 3

ARTICLE 5 :

Le Directeur général des services de l'Université Nice Sophia Antipolis, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le portail de l'Université.

Fait à Nice, le

19 FEV. 2019



Le Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis

Monsieur Emmanuel TRIC

**Le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis**

Pr. Emmanuel TRIC

COPIES :

M. le Recteur Chancelier de l'Université

M. le Directeur Général des Services

Mesdames et Messieurs les Directeurs de composantes

Mesdames et Messieurs les Directeurs administratifs de composante

LICENCE			
CHAMP	MENTION	CAPACITE 2019	Éléments pris en compte pour examiner les vœux
BSS	Sciences de la Vie	300	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : disciplines scientifiques (mathématiques, physique, chimie, SVT, sciences de l'ingénieur, informatique), français, langues vivantes - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
BSS	STAPS	576	Les indicateurs jugés tiennent compte des résultats scolaires et des expériences et pratiques extra-scolaires à attester par des documents attestés par les organismes concernés, scannés joints à la candidature. Les documents devront être présentés lors de l'inscription administrative. Chaque compétence est évaluée sur 30 points ainsi que l'avis du conseil de classe. Le dossier du candidat se voit donc attribuer un total sur 150 points. 1. Compétences scientifiques (Notes dans les matières mathématiques, physique-chimie, SVT) en 1ère et Terminale 2. Compétences littéraires et argumentaires (Notes dans les matières français, philosophie, histoire, sciences éco et sociales) en 1ère et Terminale 3. Compétences sportives (Notes en EPS en en 1ère et Terminale et justificatifs) 4. Investissement associatif et des responsabilités collectives (animation, encadrement, arbitrage, secourisme, sauvetage, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif) 5. Avis du Conseil de Terminale (Fiche Avenir)
BSS	PACES	1100	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : disciplines scientifiques (mathématiques, physique, chimie, SVT) - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
DSPEG	DROIT	750	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève qui sera apprécié en fonction des options suivies au lycée (ex. grands enjeux du monde contemporain), et des expériences pertinentes du candidat dûment attestées (ex. engagement associatif). - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : français, TPE, philosophie, histoire-géographie (éventuellement en sciences économiques), langues vivantes - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français - le projet de formation devra montrer l'investissement dans des projets locaux à visée internationale (ex. échanges scolaires, jumelage...)
DSPEG	Economie-Gestion	400	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève (entre 500 et 750 mots) ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : histoire-géographie, sciences économiques et sociales, mathématiques, français, philosophie, langues vivantes - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Arts du Spectacle	135	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche Avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève et notamment la motivation, dument et convenablement explicités, argumentés et articulés, et l'intérêt déclaré pour les arts du spectacle vivant - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : français, disciplines artistiques et sciences humaines et sociales - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français - une pratique dans un champ artistique du spectacle vivant (danse, théâtre, marionnette, cirque, etc.)
LLAC	Sciences de l'Information et de la Communication	315	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : Histoire-Géographie, Philosophie et la langue vivante 2 - les notes de première et de terminale en Anglais ou dans la langue vivante 1 - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA)	360	
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA) Anglais/Allemand	20	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : langues vivantes étrangères, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA) Anglais/Arabe	45	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : langues vivantes étrangères, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA) Anglais/Chinois	60	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : langues vivantes étrangères, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA) Anglais/Espagnol	115	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : langues vivantes étrangères, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA) Anglais/Italien	45	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : langues vivantes étrangères, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA) Anglais/Portugais	30	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : langues vivantes étrangères, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues Etrangères Appliquées (LEA) Anglais/Russe	45	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : langues vivantes étrangères, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Lettres	135	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève, qui ne manquera pas de détailler les éventuelles activités culturelles ou associatives en lien avec la formation ou un éventuel parcours atypique ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : français, philosophie, langues vivantes et si présentes : histoire, arts, langues et cultures de l'antiquité, histoire des arts, cinéma et audiovisuel ainsi que les résultats de l'épreuve anticipée de TPE ; - les résultats aux épreuves anticipées de français pour le baccalauréat
LLAC	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	380	
LLAC	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) Allemand	20	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : allemand, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) Anglais	180	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : anglais, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français

LICENCE			
CHAMP	MENTION	CAPACITE 2019	Éléments pris en compte pour examiner les vœux
LLAC	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) Espagnol	90	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : anglais, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) Italien	90	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : italien, français - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
LLAC	Musicologie	90	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : français - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français - le projet de formation demandé ne manquera pas de détailler les raisons pour lesquelles le candidat souhaite entrer dans cette formation, son projet personnel et professionnel, ainsi que sa pratique instrumentale, créative ou vocale et où il mettra en évidence sa détermination à intégrer le cursus et à s'y investir.
SHS	Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie	90	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : français - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
SHS	Géographie et Aménagement	40	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : disciplines scientifiques, français, langues vivantes - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
SHS	Histoire	230	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : histoire-géographie, français - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
SHS	Psychologie	600	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : français, disciplines scientifiques (notamment SVT et mathématiques), philosophie, langues vivantes - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
SHS	Sciences du Langage	90	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : français, langues vivantes, philosophie, mathématiques - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
SHS	Sociologie	100	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève devant motiver le choix de cette filière ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : Histoire, Sciences économiques et sociales (si Bachelier SES), français, mathématiques - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
SHS	Philosophie	70	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : philosophie - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français
SITE	Sciences et Technologie	475	Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur : - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir » ; - le projet de formation de l'élève ; - les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : disciplines scientifiques (mathématiques, physique, chimie, SVT, sciences de l'ingénieur, informatique), français, langues vivantes - les notes de première et de terminale en Anglais - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat de français - le projet de formation devra mentionner la ou les mentions de licence envisagées à l'issue des trois ans de Licence (chimie, EEA, informatique, mathématiques, MIASHS, physique, Sciences de la Terre, Sciences et Technologies)

6236